



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 3 juin 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette et monsieur le conseiller Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Marie-Claude Côté, chef de division, Finances, Renée Guénette, chef de division, Finances, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Richard Kouamé, directeur, Finances, et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CP20250603-P1 ÉTATS FINANCIERS 2024

Présentation par monsieur Richard Kouamé

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter et expliquer les résultats financiers de l'année 2024;
- présenter l'état des réserves financières au 31 décembre 2024;
- présenter les indicateurs de la dette;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

1. Processus – Dépôt des ÉFs;
2. Normes et Rapport des auditeurs;
3. Surplus net 2024;
4. Provenance du surplus net;
5. Affectations des surplus;
6. Fonds et réserves;
7. Indicateurs de la dette;
8. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CE-FIN-2025-006

- De recevoir le dépôt des états financiers :
 - Projet de résolution numéro 143149.

CE-FIN-2025-007

- D'approuver les affectations du surplus budgétaire de 2024 :
 - Projet de résolution numéro 143150.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie les équipes pour la présentation, il est important pour tous de bien comprendre la situation financière de la Ville. Il revient à l'obligation de la Ville, qui ne peut avoir de déficit. La Ville de Gatineau est en bonne santé financière, mais il y a de grands défis à venir en 2026-2029. Le surplus 2024 ne permettra pas de renflouer les coffres, mais si les surplus vont aider. Il y a une bonne gestion financière à la Ville. Monsieur Moran revient sur la première partie de la présentation, relative aux réserves. La Ville a l'obligation de respecter certaines normes comptables et il souligne l'atteinte de différents objectifs (notamment ce qui est fait des actifs à la fin de leur vie utile). Les sommes affectées entre autres pour le site Cook seront profitables pour les générations à venir.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne que le Service des finances est en phase de transition et il souligne que les résultats sont encourageants pour la suite des choses.

À la page 36, madame la conseillère Anik Des Marais demande l'acquisition de terrains a été prévue pour la préservation (PRMHH, biodiversité...) et non seulement pour le logement abordable et les écoles. Madame Renée Guénette mentionne que le montant indiqué ne concerne que le logement et les écoles, avec explications sur le prolongement du boulevard de l'Europe. Elle mentionne toutefois que l'initiative 9 présentée à la même page pourrait servir aux besoins identifiés par madame Des Marais.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne qu'une Ville contrôle ses dépenses et estime ses revenus (notamment pour les droits de mutation). Le document présenté démontre que le comité exécutif a respecté le cadre qui lui a été donné au niveau du contrôle des dépenses. Il se dit fier du rapport financier présenté et de la rigueur financière de la Ville.

Relativement à la norme SO 3280, monsieur le conseiller Mario Aubé demande des précisions sur la mise hors services de certains bâtiments. Il demande par ailleurs qu'elle est la marge de manœuvre pour réduire les coûts de fonctionnement de la Ville vs projets en cours. En lien avec la mise hors service, madame Marie-Claude Côté fournit certaines explications : vente, rénovation... La Ville a des obligations légales vs coûts de désamiantage et il est important de prévoir les coûts, en prévision des besoins futurs. Pour la question sur les projets en cours, madame Guénette fournit des explications supplémentaires sur le surplus net 2024 et les utilisations prévues. Il est de pratique courante de conserver certaines sommes pour des projets à venir.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande si une portion du surplus pourrait être conservé dans l'attente de la conclusion des travaux du comité sur la taxe sur les espaces de stationnement. Monsieur Simon Rousseau mentionne que la présentation a fait mention d'une hypothèse de 5 à 6 millions de dollars disponible et qu'un retour sera fait dans les prochaines semaines, pour décision du conseil municipal. Madame Des Marais revient sur le mandat du comité aviseur vs mandat du comité des finances.

Monsieur le conseiller Steven Boivin revient sur la Politique sur les excédents adoptée en 2023 et les choix qui avaient alors été faits. Il comprend que la recommandation présentée par le comité exécutif vise à renflouer les réserves. À la page 39, monsieur Boivin demande si les éléments indiqués sont inclus à la politique. Madame Côté mentionne qu'il s'agit de choix fait lors de l'adoption de la politique. Monsieur Boivin soulève qu'il n'y a actuellement aucun investissement au Plan d'intervention des infrastructures récréatives, sportives et communautaires. Il croit qu'il y a des besoins à ce niveau et craint l'écart qui se crée.

Monsieur Moran revient sur la différence à faire entre un surplus, un surplus net et un surplus excédentaire. Il n'y a pas de surplus excédentaire, contrairement à l'année fiscale 2022.

Les membres sont en accord avec les recommandations, qui seront présentées à une prochaine séance du conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 41.

Mesdames Marie-Claude Côté, Renée Guénette et messieurs Simon Rousseau, Richard Kouamé quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 11 h.

Messieurs Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communauté et Christian Riopel directeur adjoint, Loisirs, sports et développement des communauté

CP20250603-P2

MODIFICATION AU CADRE DE RÉFÉRENCE - NIVEAU DE SERVICE POUR LES GARDIENS DE CHIENS

Présentation par monsieur Christian Riopel, accompagné par monsieur Sébastien Vallée.

L'objectif de la présentation est de présenter les modifications au Cadre de référence – Niveau de service pour les gardiens de chiens pour :

- recommander un Cadre de référence modifié;
- identifier les prochaines étapes pour le développement de parcs canins.

Plan de la présentation :

1. Rappel des modifications proposées ayant fait l'objet d'un consensus;
2. Nouvelles modifications proposées;
3. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CONSIDÉRANT QUE l'Ombudsman de Gatineau a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de parcs canins de proximité constitue une augmentation de l'offre de service;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'atténuation, comme les écrans antibruit (murs, buttes, végétation), ne réduisent pas la nuisance sonore de façon significative et sont coûteuses, selon les documents consultés;

CONSIDÉRANT QUE le cadre proposé permet à la fois une agilité et un mécanisme structurant pour permettre de développer des parcs canins et des aires d'exercices canins répondant aux besoins des gardiens de chiens tout en s'assurant de l'acceptabilité citoyenne de ces espaces publics;

CLSDC-2025-01

La Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, lors de sa séance ordinaire du 16 avril 2025, recommande au conseil municipal: de modifier le Cadre de référence – Niveau de service pour les gardiens de chiens, comme proposé.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Jean Lessard mentionne qu'il y a des enjeux sur les pistes cyclables, qu'il y a absence de poubelles. Des permissions supplémentaires nécessiteront l'ajout de poubelles, pour permettre aux propriétaires de chiens d'y jeter leurs déchets. Monsieur Lessard mentionne par ailleurs que les délais d'intervention suite à un appel au 311 sont longs, il demande s'ils seront révisés. Monsieur Sébastien Vallée mentionne que les commentaires sont pris en note et des suivis sont en cours, que la présentation vise cependant le Cadre de référence. Des suivis sont faits auprès du Service de police de la Ville de Gatineau en ce qui a trait à l'application et aux modifications règlementaires.

Monsieur Leclerc est satisfait des éléments présentés, notamment en ce qui a trait aux décisions qui relèveront du conseil municipal. Il souhaiterait toutefois avoir plus d'explications sur la mise en œuvre. Monsieur Christian Riopel mentionne que le Service des loisirs, sports et développement des communautés formulera une recommandation au conseil municipal pour le choix des sites. Concernant le niveau de service 3, la démarche peut se faire de la même façon. Monsieur Leclerc souhaite savoir quand le conseil municipal aura à prendre les décisions sur le niveau de service. Monsieur Vallée explique que le cadre sera adopté par le conseil municipal. La formule d'adoption pour le niveau de service n'a pas encore été décidée, avec explications vs Plan d'investissements communautaires (PIC). Monsieur Leclerc mentionne que les parcs à chiens sont sensibles, il préférerait donc une résolution distincte du PIC.

À la page 15, monsieur le conseiller Mario Aubé demande si un périmètre est établi pour la « communauté ». Il souhaite aussi confirmer le budget attribué à la création de deux parcs par année et demande pour combien de temps ce budget sera prévu. Monsieur Riopel mentionne que la récurrence n'a pas encore été établie, que le souhait est de répondre aux besoins. Il n'y a pas de date de fin établie actuellement. La communauté est celle de proximité. Le périmètre sera établi dans la procédure administrative. Monsieur Aubé n'est pas contre les recommandations, mais souhaiterait avoir plus de précisions sur certains éléments.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne qu'il y a eu différentes réflexions pour déterminer lorsqu'il s'agit de cadres de référence ou de politiques. Elle appuie les consultations à venir et ajoute qu'il y a une expertise disponible à la Ville pour tenir de telles consultations. Il sera important de revenir aux citoyens pour leur expliquer les décisions qui seront prises. Madame Des Marais se questionne par ailleurs sur le nom du document, considérant qu'il semble principalement concerner les parcs canins. Monsieur Vallée explique que le cadre fait référence à la Loi, mais que le commentaire pourra être analysé. Madame Des Marais mentionne que les citoyens ont souvent accès au titre lorsqu'ils font des recherches de document.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande ce qui adviendra des anciens parcs, si leur entretien sera assuré par la Ville. Monsieur Riopel fournit des précisions sur l'entretien des différents parcs. L'objectif est de revoir notamment les ententes en cours avec des associations. Concernant la consultation pour les niveaux 3, monsieur Bureau demande s'il y a aussi dans tous les cas une consultation, ce qui est confirmé par monsieur Riopel.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que le dossier des chiens n'est pas facile, il remercie l'administration et la commission pour les travaux, qui permettront de réaliser de nouveaux parcs canins. Il mentionne que les citoyens souhaiteraient avoir un parc canin dans le centre-ville. Monsieur Moran soulève que des promoteurs souhaitent développer des mini parcs canins sur des terrains privés et demande comment pourra être appliqué le Cadre de référence à cet égard. Monsieur Vallée mentionne que le cadre ne s'applique qu'aux terrains publics, que les règlements municipaux sont applicables aux terrains privés. Il pourrait éventuellement y avoir des réflexions, pour voir quels sont les arrimages possibles.

Les membres sont en accord avec les recommandations, qui seront présentées à la prochaine séance du conseil municipal.

Fin du comité plénier public à 11 h 30.